



Quelque chose ne tourne pas rond au pays du cinéma belge

LE PROGRAMME DE NOTRE SÉRIE

CE SAMEDI

- Des chiffres inquiétants
- Une Commission sous influence ?

LE LUNDI 24/2

- Le cinéma belge, un « petit monde » ?
- Le club des pestiférés

LE MARDI 25/2

- Film de genre, le mal-aimé

LE MERCREDI 26/2

- Précarité et productions légères, un combo qui fait mal
- Un cinéma trop bruxellois ?

Ce samedi aura lieu la 14^e édition des Magritte. Ils célébreront un cinéma belge francophone qui se cherche, plus que jamais, un public.

LE CONSTAT

« **S'**il y avait une recette pour avoir du public dans les salles, ça se saurait, et on le ferait tous. » Cette remarque, lâchée par un producteur belge un peu fataliste, se veut pleine de bon sens. Elle ne saurait, toutefois, masquer totalement une réalité difficile : en 2023, ils ont été moins de 100 000 spectateurs à acheter un ticket pour aller voir, dans une salle, un des trente-deux films belges d'initiative francophone sortis et soutenus par les pouvoirs publics.

Une triste première depuis... 2004 (62 539 spectateurs), si l'on excepte la « cuvée » 2021, encore impactée par les fermetures sanitaires des salles. Et un motif d'inquiétude pour le secteur ? À peine, à vrai dire. Du moins si l'on écoute ceux qui, mieux servis par la lumière, sont le plus souvent invités à donner leur avis. Ce sont aussi ceux qui profitent le plus du système, rétorquent les autres – nous y reviendrons.

Aussi avons-nous décidé de mener l'enquête et de chercher à comprendre les raisons de ce désamour entre notre cinéma et son public.

La Flandre, tellement au-dessus

Le paradoxe, évidemment, veut que ce travail interviennent alors que l'année 2024 ramènera probablement ses chiffres de fréquentation à un niveau qu'il n'a plus atteint depuis un moment : alors que les données officielles n'ont pas encore été dévoilées (dans un pays où le box-office n'existe pas en raison de désaccords entre exploitants, et de la présence en Bourse d'un grand groupe de distribution), TKT semble avoir déjà conquis plus de 70 000 spectateurs (dont

En Turquie ou en Tchéquie, la part d'entrées liée aux sorties nationales est de 57 %.

En Belgique, elle stagne à... 5 %

beaucoup en séances pédagogiques), *La nuit se traîne* 45 000 autres et *Amal* au moins 26 000 supplémentaires. L'analyse ne résiste toutefois pas au temps long. Et même ces chiffres, certes encourageants, souffrent de la comparaison avec ce que l'on connaît au nord du pays, dans une Flandre où il n'est pas rare de voir des films cumuler plus de 500 000 entrées, à l'instar des performances réalisées en 2022 par *Zillion* (690 099 entrées) ou en 2019 par *FC De Kampioenen 4* (571 641 entrées). Même *Wil*, leader du marché néerlandophone en 2023, avait réussi, avec 221 938 spectateurs, plus du double des entrées de tous les films belges

d'initiative francophones cette année-là. D'autres contrées, plus lointaines et pas forcément plus nanties financièrement, font mieux également : au Danemark, dans un pays à la démographie similaire (5,8 millions d'habitants), trois films « locaux » ont franchi le seuil des 300 000 spectateurs en 2024, et un autre a déjà réussi une performance similaire en 2025.

L'Observatoire européen de l'audiovisuel vient par ailleurs de publier ses estimations pour l'année 2024. Estimations qui abordent, entre autres données, la part d'entrées liées aux sorties nationales. Un classement dominé par la Turquie (57 %) et la France (44 %), et où la Belgique se trouve à la traîne avec 5 %, loin derrière des pays comme la Tchéquie et la Finlande (31 % chacun). Avant de se pencher sur les raisons, on peut bien sûr s'at-

tarder sur les excuses, qui sont souvent un peu plus que cela. Oui, comme le dit Virginie Nouvelle, directrice de Wallimage, le fonds économique régional qui contribue à financer notre septième art, « la culture française nous impose une concurrence – artistique autant qu'économique – avec laquelle, ni la Flandre, ni le Danemark, aux cultures plus « insulaires », ne doivent composer.

« Il est parfois bon de s'interroger »

L'audience globale des exploitants a, aussi, connu un sacré recul en raison du Covid. Et, avec ses 16,7 millions de spectateurs en 2023, n'a pas encore retrouvé son niveau de 2019, quand ils étaient encore 19,5 millions de Belges à fréquenter les salles de cinéma. Cet ancien haut fonction-



LE PACIE

« **Le tout nouveau testament** » (2015) reste le dernier grand succès populaire d'un film belge francophone. Il avait réuni 291512 spectateurs.

naire au sein de l'administration culturelle a toutefois raison quand il dit – anonymement – qu'il est « tout de même bon, parfois, de s'interroger et de se demander si on est sur la bonne ligne ». « C'est un débat, ajoute-t-il, qu'on met volontiers sous le tapis. » Un producteur en soulève un coin et résume la situation autrement, brochant déjà l'esquisse d'un débat, éternel, entre aspirations artistiques et commerciales : « Si notre cinéma attirait des centaines de milliers de spectateurs, on la fermerait volontiers. Mais les résultats que nous obtenons sont-ils satisfaisants ? Et quelle est la vision à l'œuvre ? » Cette recette-là, manifestement, ne plaît pas à tout le monde.

MICHAËL DEGRÉ 2



Trois guichets pour se financer (et plus si affinités)

Notre cinéma se finance essentiellement à l'aide de trois sources. Que l'on vous détaille et explique.

Pour comprendre comment fonctionne – ou non – le cinéma belge francophone, il faut d'abord se pencher sur la façon dont il se finance. Et il faut bien dire que la chose n'a rien d'évident tant ceux qui prétendent en vivre doivent composer avec un « marché minuscule » – selon le producteur Thibaut Dopchie – et des guichets de financement aussi complexes que limités.

1. Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA)

Certains films (dont le fameux *Marbie*) ont démontré le contraire, un peu par l'absurde. Mais dans la pratique, monter un projet sans passer par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA), le bras (notamment) financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour le secteur, ressemble à une mission quasi impossible, sans Tom Cruise, et sans le glamour. Pourquoi ? Parce que les autres guichets de financement – les fonds régionaux et le tax shelter – ne se révéleront intéressants pour le producteur porteur d'un projet qu'à partir du moment où une bonne partie de son budget aura déjà été constituée ; plus il sera important, plus l'aide fournie par les deux autres guichets le sera aussi.

L'avance sur recettes fournie par le

CCA, qu'alimentent la FWB, mais aussi les éditeurs de services audiovisuels (en gros, les chaînes de télé privées et la RTBF via son contrat de gestion), constitue donc un must. Les longs-métrages qui y reçoivent le feu vert bénéficient généralement d'une aide à la production de 500 000 €. » Montant injecté en 2023 : 13,2 millions €

2. Les fonds régionaux

Il en existe trois : Wallimage, Screen Brussels et Screen Flanders. Ils fonctionnent indépendamment du CCA – même si Jeanne Brunfaut, sa grande patronne, siège au sein de son conseil d'administration en tant qu'observatrice – et n'intègrent aucun critère culturel dans leurs choix de soutenir ou non un projet : « Nous agissons comme un coproducteur, et avons donc accès aux recettes », complète Virginie Nouvelle, la directrice de Wallimage. Pour ces fonds régionaux, il s'agit donc d'abord de soutenir l'industrie audiovisuelle sur le territoire régional qui les concerne : la Wallonie pour Wallimage, Bruxelles-Capitale pour Screen Brussels et la Flandre pour Screen Flanders. C'est pourquoi les maisons de production qui ont recours à leurs services doivent s'engager à y dépenser davantage que l'aide octroyée : environ six fois pour Wallimage, huit pour Screen Flanders et jusqu'à dix fois pour Screen Brussels. Concrètement, un producteur qui ob-

tient 500 000 € de soutien de la part de Wallimage doit, in fine, dépenser 3 millions € sur le sol wallon. Des dépenses qui doivent en outre être « structurantes » pour le secteur audiovisuel, ce que ne sont pas, par exemple, les frais de logement : de quoi faire grincer des dents pas mal de petits producteurs et réalisateurs. Quand on sait que le budget moyen d'un long-métrage belge francophone se situe entre 1,5 et 2 millions €, on comprend mieux pourquoi les fonds régionaux sont surtout prisés par les grosses coproductions étrangères, notamment françaises. En 2023, Wallimage n'a ainsi soutenu que six longs-métrages francophones dits « majoritaires ». « Mais ces coproductions font vivre beaucoup de techniciens belges », rétorque justement Virginie Nouvelle.

» Montant injecté en 2023 : 7,6 millions €

3. Le tax shelter

C'est le mécanisme préféré des producteurs. Parce que c'est « de l'argent gratuit, non remboursable, et que tout le monde y gagne », souligne Michel Houdmont, professeur à l'IAD, mais qui fut longtemps producteur côté flamand... et a jadis porté le tax shelter sur les fonts baptismaux (avec le producteur hutois Patrick Quinet) quand Didier Reynders était aux Finances. Réformé en 2014, en raison de certaines dérives, et parmi elles des dépenses qui n'étaient pas faites au prix du marché ou des commissions trop plantureuses, ce système d'exonération fiscale est depuis mis à disposition des entreprises belges et étrangères résidant en Belgique, qui en raffolent. C'est un système automatique, désormais très contrôlé (« c'est comme un contrôle fiscal sur chaque projet », sourit un spécialiste consulté sur la question), et à travers lequel les maisons de production s'engagent à dépenser 1,8 fois les sommes perçues. L'argent ainsi « lâché » par l'État – et qui ne peut constituer plus de 50 % du budget d'un film – finit par lui revenir : on estime ainsi que pour 1 € de tax shelter, c'est approximativement 1,20 € qui est ensuite réinjecté dans l'économie belge.

» Montant injecté en 2023 : 141,4 millions €, dont 74,1 millions € pour la FWB



ÉVA PHILIPPE LABEYE

Tourner un film, ça coûte cher. Et les sources de financement ne sont pas légion, en Belgique francophone.

« On sait bien qu'il y a des films qu'il ne devraient jamais être faits... »

DANS LES COULISSES

Au cœur du réacteur, la Commission du cinéma du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) est-elle sous influence et au service des sociétés de production les plus puissantes ?

Mafia, gangsters, etc. : quand au printemps 2020, la RTBF avait diffusé un reportage d'investigation sur le cinéma belge francophone, beaucoup s'étaient émus d'être ainsi vilipendés... alors qu'aucun de ces mots n'y avait été prononcé. « J'ai eu l'impression d'être un criminel », rapporte encore cet ex-membre de la Commission du cinéma, alors pointée du doigt.

La Commission du cinéma est la commission d'avis chargée de statuer sur les dossiers de demande d'aides introduites chaque année auprès du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA). Paritaire, composée de 130 membres (65 effectifs) issus de corporations professionnelles liées au secteur, elle alimente 18 groupes de lecture par session (trois par an). Et clairement, ce n'est pas après l'argent que courent celles et ceux qui en font partie. Pas cet argent-là, en tout cas. « C'est du quasi-bénévolat. Sur la dernière année, j'ai dû toucher un truc comme 1 000 euros en siégeant deux ou trois fois », témoigne anonymement l'une de ses membres.

Les rémunérations pratiquées dans cette Commission d'ailleurs en plein renouvellement n'ont, à vrai dire, rien de secret : 60 € par demi-journée de travail (montant qui devrait grimper aux alentours de 85 €), et un montant « bonus » par dossier analysé : 30 € pour un long-métrage, à titre d'exemple.

Pas de quoi pavoiser, alors que la responsabilité est importante : distribuer une enveloppe qui s'élevait, en 2023, à 13,2 millions €. Une somme rabotée (d'environ

2,5 millions €) en 2024 suite à l'action en justice intentée contre le décret SMA de la Fédération Wallonie-Bruxelles par Netflix, l'un des « éditeurs extérieurs » invités à mettre une partie de leur chiffre d'affaires au pot.

De l'avis de toutes et tous, cette enveloppe est « insuffisante ». Mais selon ce producteur bien au fait des coulisses, et sachant que la Culture représente 2,3 % du budget de la FWB, « il serait utopiste, par les temps qui courent, de croire qu'il puisse être augmenté ».

Surtout, pourrait-on ajouter, pour un cinéma vu par si peu de spectateurs. Il serait faux de croire, dès lors, que le « petit monde » du cinéma belge francophone est assis sur un trésor plantureux. Le « magot » n'en restepas moins âprement disputé, et certains contestent la façon dont il est réparti. Hubert Toint, producteur indépendant avec Saga Films, une société qu'il a fondée, regrette ainsi que « depuis douze ans, plus de 50 % des aides soient captées par dix sociétés de production ».

« Certains réalisateurs, poussés par de gros producteurs, ont une voie plus ouverte vers les financements. »

Vérification faite, les dix sociétés en question ont engrangé 56,8 % des aides des dix dernières années pour la section long-métrage. Des chiffres qui ne paraissent « pas aberrants » pour Delphine Mougenot, secrétaire générale de l'UPPF, l'Union des producteurs de films francophones : « 50 %, ça veut dire qu'il en reste encore la moitié pour les autres. Et les grosses sociétés sont en effet capables de porter de plus gros et une plus grande quantité de projets. Alors, forcément, elles déposent plus souvent... et reçoivent aussi plus souvent. » Ce que corrobore Jacques-Henri Bronckart, patron de Versus, une

des sociétés dans le viseur : « C'est un milieu où il est difficile pour un nouvel entrant de se faire une place, reconnaît-il. Mais nous aussi, on a des refus. Récemment, on en a essayé trois pour un projet de Guillaume Senez, qu'il a donc dû abandonner (NDLR : on ne peut présenter plus de trois fois un projet). On n'a pas la carte. » C'est pourtant ce que d'autres prétendent, évoquant des conflits d'intérêts – on peut être membre de la Commission et déposer – et la capacité d'influence de quelques-uns plus rodés aux rouages administratifs (c'est une qualité), mais aussi dans les bonnes grâces de l'administration (c'est moins bien perçu).

Un fameux adjuvant quand on sait que le nombre de projets déposés ne cesse d'augmenter : 750, rien qu'en 2023. « Certains réalisateurs, poussés par de gros producteurs, ont une voie plus ouverte vers les financements, assure cette autre membre de la Commission. Lorsque le président ou le vice-président d'une section (NDLR : élus par les autres membres effectifs lors de l'assemblée plénière annuelle) lancent la discussion dans un sens, il est parfois difficile de revenir en arrière. » Amel Bouzid, productrice et membre de la Commission, n'est pas d'accord : « On regarde le projet dans son entièreté, sa cohérence. Et même quand le président veut imposer son avis, il n'a qu'une voix contre quatre. Il faut aussi se souvenir qu'on est face à des subjectivités, face à des humains. »

La réforme impulsée par le décret nouvelle gouvernance de mars 2019 devait éviter ces petits jeux de force et de pouvoir. « À l'époque, se souvient Alda Gréoli (Les Engagés), alors ministre de la Culture, les gens étaient installés

« Le problème, c'est qu'il reste tout de même 45 % du gâteau et que les autres ferment leur gueule parce qu'ils espèrent en récupérer les miettes. Tout le monde a peur. »

dans les commissions consultatives pour la vie entière. » Le décret a voulu y mettre fin en imposant un renouvellement de minimum 50 % des membres tous les cinq ans, et l'impossibilité d'enchaîner plus de deux mandats.

Dans la pratique, les choses semblent plus contrastées. Si plusieurs membres sortants parlent de « garde-fous suffisants », comme l'impossibilité

de siéger lors d'une session où un dossier dans lequel on a un intérêt personnel est examiné, d'autres sont moins convaincus : « On sait, affirme une observatrice, que des gens sont envoyés en Commission par de grosses maisons de production. » Comprenez : pour peser sur les décisions prises et permettre aux plus favorisés de rester du bon côté du manche : « Le problème, re-

late un producteur, c'est qu'il reste tout de même 45 % du gâteau et que les autres ferment leur gueule parce qu'ils espèrent en récupérer les miettes. Tout le monde a peur. » Et ce sont, au final, les projets eux-mêmes qui en souffriraient : « On sait tous, reprend notre observatrice, qu'il y a des films qui ne devraient jamais être faits. »

MICHAËL DEGRÉ

« On sait bien que des gens sont envoyés en Commission par de grosses maisons de production. »



GNUBLIN - STOCK.ADOBE.COM

Notre cinéma n'est « pas rentable » : et alors ?

Le cinéma belge n'est pas le seul à avoir des problèmes de rentabilité. Et ça n'est pas forcément un problème.

Ne pas avoir de public est une chose embêtante, que connaît bien, donc, notre cinéma. Pour preuve supplémentaire, en 2023, ils ont été 21 films soutenus par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) à avoir été vus par moins de 5 000 spectateurs. Et 8 parmi eux à en avoir réunis...moins de 1 000. Est-ce grave pour autant, docteur ?

Faut-il sacrifier les avances sur recettes ?

Pour Willy Perelsztejn, producteur de documentaires (*Waterloo, l'ultime bataille*, c'est lui) depuis de nombreuses années, c'est une évidence : « Moi, je me suis toujours battu pour faire des films qui aient un sens pour le public. Ça devrait être la priorité absolue de toute forme de commission de sélection du film. C'est là où le bât blesse : en réalité, au nom du motif culturel, on a démissionné par rapport au public. Et on a tellement démissionné qu'on ne sait plus comment s'adresser à lui. »

Opiniâtre, le sexagénaire estime même que c'est la manière dont la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi les fonds régionaux comme Wallimage, aident le cinéma belge francophone qu'il faut remettre en cause. Et notamment le système d'avances sur recettes qui leur est propre puisqu'il n'encouragerait pas, de son point de vue, les producteurs qui en bénéficient à se battre pour que leurs films trouvent un public plus large.

En effet, les montants perçus via le CCA ou Wallimage ne sont remboursables qu'à partir du moment où les films soutenus génèrent des recettes : « C'est un prêt remboursable à concurrence des recettes. S'il n'y a pas de recettes, on ne rembourse rien », résume Willy Perelsztejn. Oui, mais voilà : aucun film belge n'est rentable, a fortiori sur notre micro-marché : « On n'a jamais eu un film rentable », confirme Jacques-Henri Bronckart chez Versus Production. « Rentable », ça veut dire que tes recettes sont supérieures à ton financement, au coût du film, et ça, tu peux oublier. » Il assure par contre se démener pour assurer aux films qu'il produit une carrière



« Au nom du motif culturel, on a démissionné par rapport au public. On ne sait plus comment s'adresser à lui. »

la plus prolifique possible en salles : « Avant, en effet, dans un système comme ça, tu pouvais te dire : on va payer nos frais généraux, se prendre un salaire producteur, et adienne que pourra. Mais la part du producteur a beaucoup diminué, parce que les coûts de production ont explosé. Et aujourd'hui, tu te paies de moins en moins sur la fabrication du film. » Comme ses collègues, il doit en outre composer avec des coproducteurs étrangers qui voudront récupérer leur mise de départ et seront intéressés sur les recettes éventuelles. Or, la part producteur sur un ticket de cinéma est finalement minime : selon la Fédération des Cinémas de Belgique (FCB), sur un ticket moyen de 9,60 €, le duo distributeur-producteur ne touche que 3,90 €, contre 4,40 € à l'exploitant.

Pas forcément mieux ailleurs

C'est parfois assez pour « commencer à faire remonter des recettes », dit Jacques-Henri Bronckart. Mais rarement pour en tirer soi-même de véritables bénéfices une fois les partenaires prioritaires servis. Ce qui rend plus indispensables encore les financements publics. « Le producteur est souvent le dernier servi, avance Michel Houdmont, professeur à l'IAD et qui fut longtemps producteur côté néerlandophone. La plupart des films européens ne peuvent se faire qu'avec de l'argent public. C'est un secteur structurellement déficitaire. » Et ce qui est vrai pour le cinéma belge francophone l'est aussi, il faut le dire,

pour l'ensemble du cinéma européen, voire mondial, lequel ne performe pas toujours mieux sur notre territoire : *Old Oak*, le dernier film de Ken Loach, n'a par exemple rassemblé que 30 665 spectateurs lors de sa période d'exploitation belge, en 2023. À peu près le même score que celui réalisé en 2022 par le *Licorice Pizza* de Paul Thomas Anderson (30 553). « Et, appuie Michel Houdmont, ce n'est pas forcément différent aux États-Unis, où un succès vient souvent compenser pour tous les autres films produits. » Willy Perelsztejn, lui, n'en démord pas, et pense qu'il faudrait substituer au système de l'avance sur recettes un système de subsides à la française (non remboursables également), qui permettrait aux producteurs de posséder davantage de droits sur leurs films... et de motivation pour les défendre : « Le système du Centre du Cinéma est par ailleurs discriminatoire par rapport aux autres systèmes culturels belges : imaginez ce que dirait le Théâtre Le Public si, sur les 100 000 tickets qu'il vend par an, on lui demandait de rembourser 50 % au titre d'avance sur recettes ? Ils se mettraient à hurler. »

Jacques-Henri Bronckart ne partage pas, à nouveau, cet avis. Pour des motifs de solidarité, cette fois : « Bien sûr qu'on préférerait garder cet argent. Mais les quelques recettes qui remontent servent aussi à alimenter un fonds de roulement au CCA, qui contribuera ensuite au financement de notre cinéma. » Un « cercle vertueux », estime-t-il donc, où l'absence de rentabilité n'empêche pas une forme de profitabilité, comme semble aussi le démontrer l'étude récemment rendue publique par l'Union des producteurs de films francophones (UPPF), et selon laquelle « 1 € d'argent public investi dans l'audiovisuel belge francophone génère 4,4 € de produit brut pour l'économie belge ». MLD.



RONALD RAMPSCH - STOCK-ADOBEE.COM

la nouvelle « réforme » de la Commission Cinéma, discutée depuis cet été, pourrait-elle accoucher d'une souris ? Les fédérations professionnelles du secteur audiovisuel sont en tout cas mises sous pression par l'administration.

Une nouvelle réforme sous haute tension

COMMISSION DU CINÉMA

Les fédérations professionnelles du secteur discutent d'une nouvelle réforme de la Commission du Cinéma avec une administration rétive, qui ne l'entend pas de cette oreille. Et n'hésite pas à leur taper sur les doigts.

Lorsqu'elle avait initié, en 2019, la précédente réforme de la Commission du Cinéma dans le cadre du décret nouvelle gouvernance, Alda Gréoli (Les Engagés) espérait mettre fin à ce que certains « exclus du système » considéraient comme des privilèges : « *Je te fais plaisir un jour, tu me fais plaisir le lendemain, c'est ainsi que ça fonctionnait et c'est pour ça qu'on a souhaité "ouvrir" cette commission, lui apporter de l'oxygène avec de nouveaux membres, rappelle l'ex-ministre de la Culture. Nous voulions aussi que la parole soit davantage commune, alors que c'est un secteur dans lequel le rapport de forces n'existait pas : chacun venait prêcher et réclamer pour sa chapelle.* » C'est pourquoi avait alors été mis en place un Conseil supérieur de la Culture, censé chauffer sept chambres de



concertation sectorielles et sept commissions d'avis (et, parmi elles, la fameuse Commission du Cinéma). La transition ne s'est toutefois pas faite sans douleur, ni concessions : le cinéma belge francophone, vent debout, a résisté tant et plus, estimant cette réforme inapplicable. Une fronde, appuyée aussi par les partenaires politiques (socialistes) de l'époque, mais essentiellement menée « *par Jeanne Brunfaut* », directrice adjointe du CCA, « *et les principaux bénéficiaires des subsides du cinéma* », nous rapporte un autre interlocuteur alors proche des débats, qui pointe du doigt le rôle de l'UPPF, l'Union des producteurs de films francophones. « *Avec son appui, l'administration a essayé de reprendre le pouvoir, poursuit-il. Et y a en grande partie réussi. Idéalement, il faudrait réinterroger cette réforme pour que le sec-*

teur puisse vraiment s'exprimer d'une seule voix. Et pour qu'il sorte encore davantage de cet entre-soi qui continue de le définir, quoi qu'il veuille bien dire. » Un caractère insulaire peut-être hérité d'un passé pas si lointain, lorsque le Centre du Cinéma était rattaché, non pas au cabinet (qu'il n'a intégré qu'en 2015), mais au... Secréariat général de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et une singularité qui continue de crisper à l'heure où une nouvelle réforme de la Commission du Cinéma est justement discutée, révélant au passage des conflits d'intérêts inédits. Plusieurs organisations professionnelles – celles qui composent la Chambre de concertation du Cinéma – ont en effet multiplié les réunions courant 2024 afin de discuter des points d'amélioration qui pourraient être apportés au fonctionnement de la Commission. Parmi les propositions mises sur la table s'en trouvaient quelques prometteuses :

l'anonymisation des projets afin « *d'éliminer la discrimination et les conflits d'intérêts* » ; l'introduction d'une grille à points « *plus objective* » ; une professionnalisation de ses membres ; la mise en place d'une session réservée aux films de genre (comédie, polar, etc.), ou encore une limitation du nombre de projets déposés par an et par producteur.

Des agréments en suspens
Las, les premières discussions officielles organisées en Chambre de concertation ont semble-t-il vu la plupart de ces points vite écartés sous pression de l'administration et de fédérations plus influentes. Ne resterait plus au menu qu'un « *guide pour une lecture bienveillante* » des projets. Pauvre. Plus embêtant encore : parce qu'il nous a été possible d'accéder à ces documents et informations au cours de notre enquête, les dix fédérations professionnelles qui compo-

« Si nous apprenons que ces fuites se répètent, nous serons obligés de changer nos pratiques, au détriment de la concertation... »

sent la Chambre de concertation ont reçu, dans un mail émanant du CCA et que nous avons pu consulter également, une mise en garde les rappelant à leur devoir de confidentialité. Et n'hésitant pas à brandir une menace à peine voilée : « *Si nous apprenons que ces fuites se répètent [...], nous serons obligés de changer nos pratiques, au détriment de la concertation* », stipule le mail dans une conclusion grinçante.

La manœuvre n'est pas particulière uniquement parce qu'il est question de refréner la concertation dans un organe qui doit précisément la favoriser. Mais aussi parce que les différentes organisations ici visées sont en période de renouvellement de leurs agréments. Et que ces agréments - indispensables à leur fonctionnement puisqu'ils déterminent leurs financements (12 000 € par an)... et leur permettront de rester à la table des négociations - doivent être validés par le ministre de la Culture, Elisabeth Degryse (Les Engagés), après analyse des candidatures transmises par l'administration générale de la Culture, chargée de coordonner ce travail de filtrage. Détail piquant : c'est Jeanne Brunfaut qui occupe le poste d'administratrice générale de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le départ à la retraite du socialiste Freddy Cabaraux fin 2023. Un intérim certes benévole, nous confirme-t-on du côté du cabinet Degryse, mais qui lui permet de détenir un moyen de pression difficile à contourner pour ses interlocuteurs au sein d'une Chambre de concertation dont la gestion et le secrétariat sont assurés par... le CCA de Jeanne Brunfaut. Question éthique, on repassera. **M.L.D.**

LUNDI
– Le cinéma belge, un « petit monde » ?
– Le club des pestiférés